

**Guide des études**

# **Bachelor Management des entreprises**

**Année Académique 2018/2019**

<u>Préambule</u> .....	1
<u>I. Cadre général du Bachelor</u> .....	2
<u>1. Accès à la formation</u> .....	2
<u>2. Assiduité en formation et absence injustifiée</u> .....	2
<u>3. Absence justifiée</u> .....	3
<u>II. Matières enseignées</u> .....	4
<u>III. Evaluations &amp; Admission</u> .....	5
<u>1. Evaluations : Règles générales</u> .....	5
<u>2. Evaluations : Règles spécifiques à l'UE Applications professionnelles</u> .....	6
<u>3. Admission</u> .....	7
<u>4. Admission au titre :</u> .....	9
<u>Annexe : Grille de notation du dossier Professionnel</u> .....	10

## Préambule

Le management initie les étudiants à une culture générale de l'entreprise et aux savoirs nécessaires afin de manager une équipe dans différents secteurs et domaines tels que le marketing, le commerce, la finance et la gestion.

Dans le but d'acquérir les méthodes et les outils essentiels qui permettent de concevoir et de mettre en œuvre des politiques de management pour des entreprises de différentes tailles et exerçant dans différents secteurs d'activité ; et de développer une approche pluridisciplinaire en gestion et management afin de résoudre des problématiques transversales ; Le « **Bachelor Management des entreprises** » permet d'obtenir les connaissances fondamentales dans les domaines du management, de la gestion du Marketing et de la finance avant d'intégrer le monde de l'entreprise.

Ce programme vise à former des Managers capables d'œuvrer dans des entreprises variées, les compétences visées sont les suivantes :

- Bonne Maîtrise les fondements de management et posséder les connaissances fondamentales en gestion,
- Mise en œuvre et application des principes et des méthodes de gestion des entreprises, adoption d'un comportement professionnel responsable,
- Etre capables d'encadrer et de gérer des hommes et des projets au sein d'une PME ou d'une entreprise organisée en centres de profit.
- C'est un manager qui met en œuvre la stratégie de l'entreprise et gère l'activité dont il est responsable dans le respect du budget et des objectifs qui lui sont imposés.
- Une bonne maîtrise les outils de gestion et de communication.

Dans l'objectif de développer l'innovation et l'indépendance, de renforcer le sens de responsabilité et l'esprit de travail en équipe. Les étudiants doivent mettre en œuvre de manière innovante ce qu'ils ont appris pendant l'année dans un projet professionnel, et faire preuve de leurs connaissances et compétences. La réalisation d'un projet professionnel vise l'approfondissement des compétences techniques et scientifiques dans un domaine lié au management en faisant appel aux connaissances acquises durant la formation.

## I. CADRE GENERAL DU BACHELOR

### 1. Accès à la formation

La formation est accessible :

- Après tout cycle d'études Bac+2 (B.T.S., D.U.T, D.T.S ....) ayant abouti à l'obtention **d'au moins 120 crédits E.C.T.S.** (European Credits Transfer System).
- Aux salariés adultes dans le cadre du plan de formation de l'entreprise, de la V.A.E. (Validation des Acquis de l'Expérience), de la V.3.P. (Validation des acquis Personnels, Pédagogiques et Professionnels), d'un C.I.F. (Congé Individuel de Formation) et du C.P.F. (Compte Personnel de Formation).

### 2. Assiduité en formation et absence injustifiée

La présence aux cours est OBLIGATOIRE pour tous les candidats<sup>1</sup> (sauf cas particuliers obligatoirement régi par un document établi entre l'école et le candidat avant le début de la formation) et conditionne la réussite aux examens. La présence aux cours est contrôlée par le responsable pédagogique qui, en cas d'absence, prendra les initiatives qu'il estime nécessaires.

Tout candidat dont le cumul d'heures d'absences injustifiées représenterait au 1er juin de l'année scolaire plus de 25 % des heures de cours ou de travaux

---

<sup>1</sup> Sauf dérogation expresse du directeur de l'établissement

dirigés planifiées par l'école, ne sera pas autorisé à se présenter aux examens de fin d'année (examens et présentation orale du dossier professionnel).

**Il présentera alors tous ses examens lors de la session de rattrapage.**

### **3. Absence justifiée**

En cas d'absence justifiée par un document (certificat médical, arrêt maladie, attestation de présence en entreprise,...), le candidat passera les examens pendant la session de rattrapage.

## II. Matières enseignées

### Liste des Matières

		Crédits ECTS		Masse Horaire
		S5	S6	
Environnement de l'entreprise	Gestion et environnement des entreprises	3		30
	Droit des affaires	2		20
	Fiscalité d'entreprise		2	18
	Communication		3	30
Management et Marketing	Management des organisations		3	28
	Management de projets	3		24
	Management interculturel	2		18
	Management des Ressources Humaines	3		28
	Stratégie d'entreprise		3	36
	Marketing stratégique		1	20
Techniques et outils de gestion	Comptabilité des sociétés	2		24
	Gestion de la trésorerie	1		12
	Statistiques Appliquées	2		24
	Analyse Financière	3		28
	Contrôle de gestion		1	12
	Décisions Financières		2	32
Pratiques Professionnelles	Anglais	1	3	40
	Projet professionnel	8	12	28
<b>Total</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	<b>452</b>

### III. Evaluations & Admission

La certification comporte trois blocs de compétences :

- Bloc " Environnement de l'entreprise "
- Bloc " Management et Marketing "
- Bloc " Techniques et outils de gestion "

Les modalités d'évaluation pour les candidats en formation initiale ou par la voie de la formation continue portent sur :

- L'élaboration d'un dossier professionnel.

#### 1. **Evaluations : Règles générales**

Les matières sont évaluées par :

- un contrôle continu proposé par l'enseignant au cours de la formation.
- un examen, dispensé après chaque cours, selon un rythme défini par le responsable pédagogique

Le contrôle continu constitue l'outil de pilotage pédagogique pour les enseignants. Cette évaluation formative est réalisée au fur et à mesure que le formateur avance dans l'exécution du programme dont il a la charge.

Le contrôle continu peut être présenté sous forme de QCM, Exercice pratique et/ou Questions de cours. L'épreuve est validée par le Directeur a priori (avant l'organisation de l'épreuve). Chaque épreuve est remise à la direction de l'institut accompagnée d'un corrigé type, barème et une fiche descriptive.

L'examen a pour but de valider la bonne acquisition des connaissances fixées en objectifs par le programme matière et dont les concepts sont présentés dans le support de cours. Il vise à mettre en œuvre les connaissances acquises en cours en appliquant le plan adaptée à l'unité d'enseignement concernée.

La note matière se décompose comme suit :

- note obtenue à l'évaluation écrite, coefficientée à 0,2 ;
- note obtenue attribuée par l'enseignant évaluant l'implication du candidat, coefficientée à 0,2 ;
- note obtenue à l'examen, coefficientée à 0,6

## **2. Evaluations : Règles spécifiques à l'UE Applications professionnelles**

- ✓ Modalités d'évaluation des Langues (Anglais)

- Evaluation écrite

Par voie de contrôle continu représentant 20 % de l'évaluation globale

Par voie de QCM représentant 20 % de l'évaluation globale

Deux QCM et deux contrôles continus sont prévus : un au semestre 5 et un au semestre 6

Les questions posées permettent d'évaluer :

Grammaire : 50 % environ

Compréhension : 50 % environ

- Evaluation orale

Celle-ci représente 60 % de l'évaluation globale

Une note unique d'oral est établie pour les deux semestres.

L'épreuve orale doit permettre d'évaluer les compétences métier.

Elle peut s'organiser selon les modalités suivantes : un exposé individuel ou en binôme, s'articulant autour du développement d'un point spécifique lié à une expérience en entreprise, ou d'un thème spécifique choisi au sein du référentiel de compétences et/ou du programme.

- ✓ Modalités d'évaluation de la matière Dossier professionnel :

Le travail demandé dans le cadre de ce dossier consiste à utiliser l'environnement d'une entreprise réelle, pour développer un projet permettant

de mettre en application tout ou partie des compétences requises pour l'obtention du titre.

Le projet présenté dans le cadre du dossier peut être réel ou virtuel mais il doit être constitué de sorte qu'une mise en œuvre immédiate soit possible à la date de la présentation devant jury.

Le « dossier professionnel » comporte deux composantes :

- Le dossier écrit avec analyse, diagnostic et préconisations
- L'oral au cours duquel le candidat doit convaincre les membres du jury

L'évaluation des deux composantes est effectuée à partir de la grille « évaluation dossier professionnel » jointe en annexe.

La note de l'oral constitue la note de la matière dossier professionnel du semestre 6

La note de l'écrit constitue la note de la matière dossier professionnel du semestre 5

Sur le plan pratique le dossier professionnel doit être déposé électroniquement auprès du responsable pédagogique désigné par l'école et en 2 exemplaires papier au plus tard la première journée des examens du semestre 6. Les dossiers déposés après la date de retour seront pénalisés de – 2 points. Ils seront présentés et évalués sur la session de rattrapage.

### **3. Admission**

Le relevé de notes du 1<sup>er</sup> semestre est (2<sup>ème</sup> semaine du mois de Mars).

Le Bulletin de notes définitif sera, quant à lui, remis suite aux délibérations du jury (3<sup>ème</sup> semaine du mois de Juillet)..

Chaque étudiant **a pour responsabilité** de prendre connaissance de ses notes et de s'inscrire pour se présenter aux épreuves de rattrapages nécessaires à l'obtention de son titre. **Le candidat doit donc suivre les modalités communiquées pour s'inscrire aux rattrapages.**

Apparaîtront sur le Bulletin de notes, des **crédits E.C.T.S.** Le programme européen E.C.T.S. (European Credit Transfer System) a été conçu par la



Commission de l'Union Européenne. Il a pour but de mettre en place des procédures communes de reconnaissance officielle d'études poursuivies dans un autre pays européen. Il permet de mesurer et comparer les résultats académiques, et de les transférer d'un établissement vers un autre.

Les crédits E.C.T.S. sont attribués aux enseignements selon leur importance relative. « Une année d'études représente à minima 60 crédits, soit 2 semestres de 30 crédits chacun au moins ». Ces crédits sanctionnent le volume total de travail que l'étudiant a fourni (cours magistraux, travaux pratiques, séminaires, travail personnel, etc.). Les crédits E.C.T.S. sont accordés aux étudiants qui satisfont aux conditions d'admission au titre (cf. ci-après).

Sur le relevé de notes seront également indiqués des **grades ECTS** pour chaque matière. Tout comme les crédits ECTS, les grades ECTS sont un système de notation reconnu au niveau européen. Cela permet ainsi à un étudiant souhaitant poursuivre ses études dans un autre pays européen, de pouvoir justifier de ses résultats avec un système de notation reconnu et compréhensible par tout pays européen.

Les résultats des étudiants sont sanctionnés par des notes nationales. L'échelle de notation va de 0 à 20, 10 étant la moyenne. L'échelle des grades ECTS s'étale de A à FX de la façon suivante :

Grade ECTS	Note	Définition
A	$17 \leq \text{grade} \leq 20$	EXCELLENT – performance remarquable avec seulement quelques erreurs mineures
B	$14 \leq \text{grade} \leq 16.99$	TRES BIEN – au-dessus des standards généraux mais avec quelques erreurs
C	$12 \leq \text{grade} \leq 13.99$	BIEN – travail de bonne qualité avec un certain nombre d'erreurs
D	$10 \leq \text{grade} \leq 11.99$	SATISFAISANT – assez bon mais avec des lacunes significatives
E	grade = 10	SUFFISANT – travail répondant aux exigences minimum
FX	$06 \leq \text{grade} \leq 09.99$	ECHEC – rattrapage envisageable
F	grade $\leq 05.99$	ECHEC – rattrapage obligatoire

#### 4. Admission au titre :

Sont admis automatiquement à l'issue des épreuves de rattrapages, les candidats qui remplissent l'ensemble des conditions suivantes :

- ⇒ **toutes les notes matière supérieures ou égales à 6 ET la note du dossier professionnel supérieure ou égale à 6**
- ⇒ **une moyenne supérieure ou égale à 10 pour chaque Unité d'Enseignement.**
- ⇒ **une moyenne générale supérieure ou égale à 10.**
- ⇒ un total d'ECTS **supérieur ou égal à 60.**

Les autres cas seront appréciés devant un jury, suite aux résultats de la session de rattrapages. En l'absence d'une décision favorable du jury, **le candidat dispose de 2 années pour représenter les matières et le dossier professionnel, afin de valider le titre (sur les sessions de rattrapages prévues).**

La remise officielle des titres se fait en Fin Novembre.

## Annexe : Grille de notation du dossier Professionnel

### TECHNIQUES PROFESSIONNELLES - GRILLE DE NOTATION Niveau Bachelor

CONCERNANT LE DOCUMENT ECRIT		
CRITERES D'EVALUATION	NOTE	OBSERVATIONS
1. Aptitude du candidat à communiquer par écrit - Rédiger en respectant les règles de langue et l'orthographe - Organiser sa pensée selon un plan organisé et explicite. - Respecter la forme et le contenu définis dans le référentiel	/10	
2 - Capacité à élaborer une pensée construite sur des problèmes techniques liés au monde de l'entreprise : - Maîtriser les aspects techniques abordés dans le mémoire et faire preuve d'autonomie dans les domaines concernés.	/20	
3 - Capacité à témoigner des compétences professionnelles et savoir-faire attendus d'un étudiant spécialisé dans son domaine à BAC + 3 : - Démontrer son savoir-faire professionnel dans un contexte technique lié à sa spécialité et à un niveau BAC + 3.	/20	
4 - Capacité à collecter et à traiter les informations de façon méthodologique et structurée en utilisant les nouvelles technologies de l'information : - Faire preuve de synthèse et d'analyse afin de produire un diagnostic à partir duquel le candidat démontrera son aptitude à suggérer des orientations stratégiques cohérentes.	/10	
<b>Note concernant le document écrit</b>	<b>/60</b>	<b>(à reporter au verso)</b>

CONCERNANT LA SOUTENANCE		
CRITERES D'EVALUATION	NOTE	OBSERVATIONS
1 - Aptitude du candidat à communiquer oralement - Montrer une présentation générale correcte. - S'exprimer par oral correctement et clairement. - Organiser ses idées et gérer son temps - Choisir ses arguments, convaincre. - Faire preuve d'écoute active.	/10	
2 - Capacité à tirer parti, pendant l'exposé et la discussion, de documents de travail professionnels (documentation, réalisations personnelles, annexes...) - Etre à l'aise dans la présentation de documents en tant qu'appui de la communication orale (ce n'est pas la qualité des documents eux-mêmes qui est évaluée).	/20	
3 - Capacité à porter un jugement objectif sur la teneur et le résultat de l'étude ou du projet tutoré -Démontrer son savoir-faire professionnel dans un contexte technique lié à sa spécialité et à un niveau BAC + 3.	/10	
4 - Capacité à démontrer les méthodes de recherche de sources d'information via les nouvelles technologies - Exposer les solutions stratégiques suggérées à partir de la fiabilité de ces sources.	/20	
<b>Note concernant la soutenance</b>	<b>/60</b>	<b>(à reporter au verso)</b>